

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Commune de Hiva Oa Séance du 16 septembre 2024

# **DÉLIBÉRATION Nº 48/2024**

Engageant la commune à obtenir les autorisations de passage amiables des propriétés concernées par les travaux de potabilisation de l'eau du village d'Atuona et à défaut, de lancer la procédure visant à demander au HCR d'instituer une servitude sur ces parcelles privées.

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
19	10	16		

#### PRÉSENTS

FREBAULT Joelle
MENDIOLA Aroma
CLARK Elvina
FREBAULT Feiautini Helene
TEIKIOTIU Olive
TOUATEKINA Haiihapaiatehaoe
SCALLAMERA Jean Yves
TETUAVEROA Elisabeth
POEVAI Rogatien
BONNO Jean – Pierre

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S)

KAYSER Ornella, Tepua a donné procuration à PETERANO Élisabeth LE BRONNEC Alanda a donné procuration à FREBAULT Joëlle BONNO Charles a donné procuration à BONNO Jean-Pierre BREMOND Odette a donné procuration à CLARK Elvina VAATETE Monique a donné procuration à TEIKIOTIU Olive LEBRONNEC Yann a donné procuration à FREBAULT Hélène

### ABSENT(S)

TEHAAMOANA Etienne MOKE Diane TEHAAMOANA Domingo

	CL	ARK	Elvin	

**CLARK Elvina** 

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

Le

Et publication ou notification

Du



L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 12 septembre 2024 (affichage le 12 septembre 2024) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 15 heures dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence du Maire, Madame Joëlle FREBAULT.

## Exposé des motifs :

Dans le cadre du projet de potabilisation de l'eau du village d'Atuona, la conduite d'adduction qui permettra de raccorder l'alimentation des quartiers de Tevitete et le réservoir du RSMA doit passer par des parcelles privées en enterré.

La commune doit s'engager à obtenir les autorisations de passage à l'amiable des propriétaires concernés et à défaut de lancer la procédure visant à demander au HCR d'instituer une servitude de passage sur ces parcelles privées.

- VU la loi organique n° 2004- 192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004- 193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française;

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré Par 16 voix pour dont 2 procurations, 0 abstention et 0 voix contre

# ADOPTE

- **Article 1 :** s'engage à obtenir les autorisations de passage amiables des propriétés concernées par les travaux de potabilisation de l'eau du village d'Atuona.
- Article 2 : à défaut, s'engage à lancer la procédure visant à demander au Haut-commissaire de la République en Polynésie française d'instituer une servitude sur ces parcelles privées.
- Article 3 : autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cet engagement.
- Article 4 : dit que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. La juridiction administrative peut être également saisie par application de Télé recours citoyens accessible via le site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Madame Joëlle FREBAULT

e Maire,

# Le Conseil Municipal

La Maire	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint	La 2 <sup>ème</sup> Adjointe	Le 3ème Adjoint	La 4 <sup>ème</sup> Adjointe	Le 5 <sup>ème</sup> Adjoint
Alux	Litte	Sclaus	Jan Procund	Mulan	An I
Mme Joelle	M. Aroma	Mme Elvina CLARK	M. Charles BONNO	Mme Hélène	M. Olive TEIKIOTIU
FREBAULT	MENDIOLA			FREBAULT	
Le Maire Délégué	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
Alle	Municipale	Clean	Municipale	(	Julean
<u>M.</u>		M. Jean-Yves		M. Yann LE	
Haiihapaiatehaoe TOUATEKINA	<u>Mme Alanda</u> <u>TIAIHO</u>	SCALLAMERA	Ornella KAYSER	BRONNEC	Mme Elisabeth TETUAVEROA
Conseiller	Conseillère	Conseiller Municipal	Conseillère	Conseiller Municipal	Conseillère
Municipal	Municipale	consener municipal	Municipale	Consenier Municipal	Municipale
Duro		M. Rogatien POEVAI		M. Etienne	
M. Jean-Pierre	Monique VAATETE		Mme BREMOND	TEHAAMOANA	Mme Diane MOKE
BONNO			<u>Odette</u>		
Conseiller Municipal					